



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRE/2004/1  
19 janvier 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS  
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de l'éclairage et de  
la signalisation lumineuse (GRE)  
(30 mars-2 avril 2004)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION<sup>1, 2, 3</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 30 mars 2004 à 14 h 30  
et s'achèvera le vendredi 2 avril 2004 à 12 h 30

---

<sup>1</sup> De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de compléter l'une des formules d'inscription ci-jointes (également disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE-ONU: <http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE-ONU, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique ([nelly.enonler@unece.org](mailto:nelly.enonler@unece.org) ou [romain.hubert@unece.org](mailto:romain.hubert@unece.org)). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter (munis de la formule d'inscription remplie) au bureau des plaques d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE-ONU (poste 71112 ou 72402).

<sup>2</sup> Pour des raisons d'économie, les documents officiels et informels qui ont été expédiés par courrier ou affichés sur le site Web de la CEE-ONU avant la session ne seront plus disponibles en salle. Les délégations sont donc priées de bien vouloir venir à la réunion munies de leur exemplaire des documents. (Adresse Internet du WP.29: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>. Cliquer GRE puis «Working Documents» ou «Informal Documents».)

<sup>3</sup> La cinquante-deuxième session du GRE sera précédée de la quatrième session du groupe informel chargé de l'élaboration d'un règlement technique mondial (rtm) concernant l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules à moteur. La session se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du lundi 29 mars 2004, après-midi (14 h 30), au mardi 30 mars 2004 matin (12 h 30). Cette modification de l'ordre du jour doit être confirmée par le WP.29 et l'AC.3 à leurs sessions de mars 2004. Les services d'interprétation ne seront assurés que du mardi après-midi au vendredi matin pour la session du GRE proprement dite.

---

**Note:** Le présent document est distribué uniquement aux experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

GE.04-20275 (F) 300104 050204

a) **Réunion informelle du groupe de travail du GRE chargé d'élaborer un règlement technique mondial (rtm) concernant l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules à moteur**

Se tiendra du lundi 29 mars 2004 (14 h 30) au mardi 30 mars 2004 (12 h 30). Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué aux membres du groupe avant la réunion. Note du secrétariat: cette réunion se tiendra sans interprétation.

Point de l'ordre du jour

Documents

**ACCORD DE 1958**

**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 1.  | RÈGLEMENT N° 10<br>(Compatibilité électromagnétique)<br><br>Proposition de la France relative aux<br>essais des véhicules longs  | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 3<br>TRANS/WP.29/GRE/2002/5         |
| 2.  | RÈGLEMENT N° 48 – Actualisation<br>(Installation des dispositifs d'éclairage<br>et de signalisation lumineuse)   |  |
| 2.1 | Version révisée de la proposition du<br>GTB relative aux dispositions<br>concernant les ( <u>Systèmes d'éclairage à<br/>fibres optiques</u> ) (DLS)  | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 6<br>TRANS/WP.29/GRE/2001/31/Rev.2  |
| 2.2 | Proposition de la France relative à la<br><u>visibilité de la lumière rouge vers<br/>l'avant</u> et proposition du Royaume-Uni<br>relative aux caractéristiques de la<br>lumière émise par les feux de position<br>latéraux (Règlement n° 91), si le texte<br>de cette dernière est disponible | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 7<br>TRANS/WP.29/GRE/2003/11        |
| 2.3 | Proposition de l'Allemagne relative à la<br><u>suppression des dispositifs de réglage<br/>manuel des projecteurs</u> et analyses<br>coûts-avantages, si celles-ci sont<br>disponibles  | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 9<br>TRANS/WP.29/GRE/2003/19        |
| 2.4 | Proposition de l'Allemagne relative à la<br><u>tension de fonctionnement des<br/>dispositifs d'éclairage et de signalisation<br/>lumineuse</u> et proposition de l'OICA et<br>du GTB relative à la procédure d'essai,<br>si cette dernière est disponible                                      | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 10<br>TRANS/WP.29/GRE/2003/20/Rev.1 |
| 2.5 | Examen d'une proposition de l'OICA<br>relative à <u>l'occultation des feux de<br/>brouillard arrière</u> à condition qu'un<br>document exposant les améliorations en<br>matière de sécurité soit disponible  | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 11<br>TRANS/WP.29/GRE/2003/18       |

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
2.6 Proposition de la Commission européenne relative à la <u>définition des feux stop et à leurs conditions d'allumage</u> , compte tenu des informations fournies par le GRRF, si celles-ci sont disponibles	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 12 TRANS/WP.29/GRE/2002/28
2.7 Propositions de l'Allemagne relatives à la <u>signalisation lumineuse des freinages d'urgence</u> , compte tenu des résultats des études menées par les Pays-Bas et le Japon, si celles-ci sont disponibles. Le GRE a décidé de reprendre l'examen du document informel n° 9 de sa cinquante et unième session	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 13 et 14 TRANS/WP.29/GRE/2004/21
2.8 Propositions de la France relatives au déclenchement automatique des feux de détresse en cas de <u>danger immédiat</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 13 et 14 TRANS/WP.29/GRE/2004/21
2.9 Proposition de la République tchèque et de l'Allemagne relative aux <u>branchements électriques entre les véhicules tracteurs et leur remorque</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 15 TRANS/WP.29/GRE/2003/22/Rev.1
2.10 L'examen des <u>prescriptions techniques relatives à l'utilisation de jour des feux de circulation</u> peut reprendre sur la base de nouveaux documents (rapports en attente du Japon et de la Commission européenne)	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 16 et 17
2.11 Proposition de l'Allemagne visant à autoriser <u>uniquement l'installation de dispositifs homologués en vertu d'un règlement CEE</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 20 TRANS/WP.29/GRE/2003/36
2.12 Proposition du Japon relative à l' <u>utilisation d'une source lumineuse supplémentaire</u> qui se déclencherait automatiquement en même temps que l'indicateur de direction	TRANS/WP.29/GRE/2004/9
2.13 Proposition de l'Allemagne visant à améliorer la <u>sécurité routière par une signalisation obligatoire renforçant la visibilité des véhicules utilitaires au moyen de lignes de gabarit</u>	TRANS/WP.29/GRE/2004/18

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
3. RÈGLEMENT N° 37 (Lampes à incandescence)  Propositions de l'Allemagne et du GTB visant à supprimer les restrictions appliquées aux <u>lampes à incandescence rouges utilisées comme sources lumineuses à l'intérieur des feux stop et à actualiser les fiches techniques</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 24 TRANS/WP.29/GRE/2004/2 TRANS/WP.29/GRE/2004/16 TRANS/WP.29/GRE/2004/17
4. AMENDEMENTS COLLECTIFS AUX RÈGLEMENTS N°s 5, 19, 31, 37, 48, 53, 74, 86 et 99  Version révisée de la proposition du GTB relative à la <u>définition de «jaune sélectif»</u> et à l'autorisation du jaune sélectif pour les projecteurs, si le texte en est disponible	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 27 TRANS/WP.29/GRE/2003/32
5. NOUVEAUX POINTS GÉNÉRAUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE MARQUAGE	
6. RÈGLEMENT N° 6 (Indicateurs de direction)  Examen de la version révisée de la proposition du GTB visant à <u>réduire les angles de visibilité vers l'intérieur</u> en cas de défaillance d'une des sources lumineuses, si le texte en est disponible	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 29 TRANS/WP.29/GRE/2003/30
7. RÈGLEMENT N° 7 (Feux de position, feux stop et feux d'encombrement)	
7.1 Version révisée de la proposition du GTB relative à <u>l'éclairage à fibres optiques</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 30 TRANS/WP.29/GRE/2003/8/Rev.1
7.2 Version révisée de la proposition du GTB visant à <u>réduire les angles de visibilité vers l'intérieur</u> en cas de défaillance d'une des sources lumineuses, si le texte en est disponible	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 31 TRANS/WP.29/GRE/2003/31
7.3 Proposition du Japon visant à introduire la possibilité d'utiliser une <u>source lumineuse supplémentaire pour les systèmes de vision de nuit</u>	TRANS/WP.29/GRE/2004/7

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
8. RÈGLEMENT N° 87 (Feux de circulation diurne)  Proposition de l'Italie relative à la <u>réduction de la plage éclairante des feux de circulation diurne</u> , compte tenu de la proposition du GTB	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 34 et 35 TRANS/WP.29/GRE/2003/15 TRANS/WP.29/GRE/2004/5
9. ESSAI D'HUMIDITÉ POUR LES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION LUMINEUSE  En attente d'informations supplémentaires sur le sujet.	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 36
10. RÈGLEMENT N° 70 (Plaques d'identification arrière)  Propositions du Japon et de la Pologne relatives à la <u>largeur des plaques d'identification arrière</u> et aux <u>essais de rigidité</u> applicables	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 37 TRANS/WP.29/GRE/2004/10 TRANS/WP.29/GRE/2004/20
11. Amendements collectifs concernant les spécifications de couleur  Proposition du Royaume-Uni relative à l'amélioration de la <u>définition des couleurs dans les Règlements CEE</u> , si le texte en est disponible	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 38
12. NOUVEAUX POINTS RELATIFS AUX DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE MARQUAGE	
12.1 Phénomènes des lumières parasites et de la dégradation des couleurs dans les dispositifs de signalisation et de marquage pourvus de lentilles transparentes (colorées et incolores)	
12.2 RÈGLEMENT N° 65 (Feux spéciaux d'avertissement)  Proposition de rectificatif au projet de complément 4 au Règlement, concernant la <u>définition du centre de référence</u> , si le texte en est disponible	

Point de l'ordre du jour

Documents

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE DE LA ROUTE

13. RÈGLEMENT N° 98  
(Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge)
- 13.1 Propositions du GTB relatives à la définition de la ligne de coupure TRANS/WP.29/GRE/51, par. 39  
TRANS/WP.29/GRE/2003/23  
TRANS/WP.29/GRE/2003/23/Add.1
- 13.2 Propositions du GTB relatives au faisceau de route harmonisé TRANS/WP.29/GRE/51, par. 40  
TRANS/WP.29/GRE/2003/34
- 13.3 Propositions du Royaume-Uni et du Japon relatives au marquage des projecteurs TRANS/WP.29/GRE/51, par. 40  
TRANS/WP.29/GRE/2004/3  
TRANS/WP.29/GRE/2004/12
- 13.4 Proposition du Japon visant à introduire la possibilité d'utiliser une source lumineuse supplémentaire pour les systèmes de vision de nuit TRANS/WP.29/GRE/2004/11
14. RÈGLEMENT N° 112  
(Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)
- 14.1 Propositions du GTB relatives à la définition de la ligne de coupure TRANS/WP.29/GRE/51, par. 42  
TRANS/WP.29/GRE/2003/24  
TRANS/WP.29/GRE/2003/24/Add.1
- 14.2 Propositions du GTB relatives au faisceau de route harmonisé TRANS/WP.29/GRE/51, par. 42  
TRANS/WP.29/GRE/2003/35
- 14.3 Propositions du Royaume-Uni relatives au marquage des projecteurs TRANS/WP.29/GRE/51, par. 40  
TRANS/WP.29/GRE/2004/4
- 14.4 Proposition du Japon visant à introduire la possibilité d'utiliser une source lumineuse supplémentaire pour les systèmes de vision de nuit TRANS/WP.29/GRE/2004/14
15. ÉBLOUISSEMENT CAUSÉ  
PAR LES PROJECTEURS  
Rapport d'étape TRANS/WP.29/GRE/51, par. 44
16. RÈGLEMENT N° 19  
(Feux de brouillard avant)  
Propositions du Japon et de l'Allemagne relatives à la marque d'homologation et aux feux de brouillard avant scellés TRANS/WP.29/GRE/51, par. 45  
TRANS/WP.29/GRE/2004/8  
TRANS/WP.29/GRE/2004/19

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
17. SYSTÈMES ADAPTATIFS D'ÉCLAIRAGE AVANT	
17.1 Proposition du GTB en faveur de la <u>réglementation</u> des systèmes adaptatifs d'éclairage avant (AFS)	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 51 TRANS/WP.29/GRE/2002/18 et Add.1
17.2 Proposition du GTB en faveur d' <u>amendements concernant les systèmes</u> <u>AFS</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 52 TRANS/WP.29/GRE/2002/20
17.3 Proposition de la Pologne relative au <u>système de coordonnées</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 53 TRANS/WP.29/GRE/2002/45/Rev.1
18. NOUVEAUX POINTS RELATIFS AUX DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE DE LA ROUTE	
RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE DES MOTOCYCLES	
19. RÈGLEMENTS N <sup>os</sup> 50, 53 et 74	
19.1 Proposition de l'IMMA en faveur des <u>feux de position avant de couleur</u> <u>jaune auto</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 46 TRANS/WP.29/GRE/2001/25 TRANS/WP.29/GRE/2001/26 TRANS/WP.29/GRE/2001/27
19.2 Proposition de l'IMMA en faveur de l' <u>allumage automatique des projecteurs</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 47 TRANS/WP.29/GRE/2003/12/Rev.1
19.3 Contre-proposition de l'IMMA au sujet du point 18.1 – <u>feux de position</u> <u>facultatifs</u> sur les motocycles équipés de la fonction allumage automatique des projecteurs	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 47 TRANS/WP.29/GRE/2003/3
20. RÈGLEMENT N <sup>o</sup> 113 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique)	
Proposition du GTB relative à la <u>définition et les méthodes de mesure de</u> <u>la pente de la ligne de coupure.</u>	TRANS/WP.29/GRE/51, par. 50 TRANS/WP.29/GRE/2003/33 TRANS/WP.29/GRE/2003/33/Add.1
21. NOUVEAUX POINTS RELATIFS AUX DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE DES MOTOCYCLES	

Point de l'ordre du jour

Documents

**ACCORD DE 1998**

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 22. | Proposition du Canada de <u>règlement technique mondial (rtm)</u> concernant les prescriptions d'installation pour les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse. Le GRE a décidé d'examiner de manière approfondie le document informel n° 23 de sa cinquantième session | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 58<br>TRANS/WP.29/GRE/2001/6/Rev.2 |
|-----|---|---|

**NOUVELLES INVENTIONS**

- |     |                 |  |
|-----|-----------------|--|
| 23. | Rapport d'étape | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 59<br>TRANS/WP.29/2003/35 |
|-----|-----------------|--|

**QUESTIONS DIVERSES**

- |     |   |                                  |
|-----|---|----------------------------------|
| 24. | Proposition d'amendements à la Convention sur la circulation routière (Vienne 1968) du GTB, si le texte en est disponible | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 63      |
| 25. | Débat général sur l' <u>orientation</u> des travaux du GRE  | TRANS/WP.29/GRE/51, par. 64 à 66 |
| 26. | Présentation du GTB sur les DEL pour dispositifs d'éclairage avant  |                                  |





# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

## Conference Registration Form

Date: \_\_\_\_\_

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.  
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.  Family Name  First Name   
Mrs.     
Ms.  Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From <input type="text"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until <input type="text"/>

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English  French  Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

**On Issue of ID Card**

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

**Security Use Only**

Card N°. Issued

Initials, UN Official





**UNITED NATIONS GENEVE  
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION  
LONG DURATION / EXPERT FORM**

Please use block capitals when filling in this form

<b>Name of Delegate</b>			
<b>Participant of Country / Organization / Agency</b>			
<b>Expected date of arrival</b>		<b>Number of conferences you attend each year</b>	
<b>Official Occupation</b>			
<b>Passport Number</b>		<b>Passport Expiration date</b>	
<b>Office Telephone No.</b>		<b>Office fax No.</b>	
<b>Email Address</b>			
<b>Permanent Official Address or Home Address</b>			
<b>Signature of Delegate</b>			

<b>Name of Authorizing Officer</b>		<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;">                 Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.             </div>
<b>Signature of Authorizing Officer</b>		
<b>Section stamp and date</b>		

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

<b>FOR SECURITY USE ONLY</b>		
<b>ID CARD NUMBER:</b>	<b>VALID FROM:</b>	<b>VALID UNTIL:</b>



**Security Identification Section**

Open 08.00 – 17.00 non-stop

